

Monsieur Le Maire

Place de Moretta

86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Objet : Antenne de téléphonie mobile

au bois de la Gouraudière

Vouneuil, le 16 décembre 2015

Monsieur Le Maire,

Nous vous écrivons suite à notre soirée débat « Les ondes ... sont elles un danger pour notre santé ? » le 13 novembre dernier à la salle des arches. Monsieur CENDRIER, en charge de l'information scientifique de l'association Robin des toits, nous a exposé des décisions prises par le réassureur britannique Lloyd's. A l'issue d'une expertise en 1999 sur les risques sanitaires, les demandes d'indemnisation liées aux rayonnements Radio Fréquences ne sont plus couvertes. Cette décision a été reprise par d'autres confrères internationaux. Depuis mai 2011, les radiofréquences sont classées par l'Organisation Mondiale de la Santé dans le groupe 2B « potentiellement cancérigène pour l'homme ».

La [loi n°2015-136 du 9 février 2015](#) dite « ABEILLE » est relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. Elle précise les obligations de l'exploitant d'installations radioélectriques à fournir un dossier d'information au Maire au moins deux mois avant le début des travaux. Nous vous joignons la copie de cette loi.

Présent en qualité de citoyen, Bernard GUYOT a été sollicité lors du débat du 13 dernier afin de nous donner des renseignements techniques sur le dossier en objet. Devant l'assistance et en qualité de conseiller délégué à l'environnement, il s'est engagé à rechercher et à nous transmettre des informations de nature à répondre aux points suivants : la ou les bandes de fréquences utilisées, les puissances nominales et celles maximales avec « gain » en Watt, le rayon de cellule (distance de réception) et les simulations d'exposition nominale et maximale aux champs électromagnétiques générés par ces installations.

Le but est d'informer et sensibiliser les habitants conformément à nos statuts. Nous laissons aux collectifs ou associations adaptées les recours éventuels si cela leur semble nécessaire. Notre site internet <http://ic-vouneuil-sous-biard.eklablog.fr/> relaye les informations pour que chacun se forge sa propre idée des risques encourus.

Le tribunal de Toulouse, s'appuyant sur le rapport d'un expert judiciaire, a rendu son [jugement le 18 juin dernier](#) selon le diagnostic suivant : « *Syndrome d'hypersensibilité aux ondes*

*électromagnétiques. S'il ne fait pas partie de données acquises, avérées, de notre système de santé français il est reconnu par d'autres pays. La description des signes cliniques est irréfutable... »*

Le 15 mai dernier, un [appel sur l'exposition des champs électromagnétiques](#) a été lancé par 190 scientifiques de 39 pays aux États membres de l'ONU ainsi qu'à l'Organisation Mondiale de la santé (OMS). Objectif : leur demander de promouvoir des mesures de protection afin de limiter les risques sanitaires envers les êtres humains. Vous trouverez joint le [schéma des mécanismes liés à l'exposition aux Champs ElectroMagnétiques \(CEM\) du Docteur Richard GAUTIER](#).

[L'article L. 2141-1 du code général des collectivités territoriales](#) (ci-après CGCT), introduit par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, dispose que « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale... ».

Le conseil municipal du 19 novembre 2014 avait accepté la mise en location de la parcelle au profit de ORANGE SA suivant un bail annexé à la délibération. Nous vous demandons donc de nous expliquer les raisons qui ont conduit la municipalité à refuser, le 6 février dernier, l'installation de l'antenne relais de téléphonie comme évoqué dans le Vouneuil info numéro 142.

En prenant en compte ce courrier, nous espérons Monsieur Le Maire que vous porterez à la connaissance de vos administrés les informations nécessaires en lien avec vos responsabilités.

Dans l'attente et à l'aube de ces fêtes de fin d'année, nous vous présentons, Monsieur Le Maire, tous nos vœux sincères de bonne santé ainsi qu'à l'ensemble des élus de notre municipalité.

Au nom des membres du bureau de l'association Initiatives Citoyennes,

Son Président,

A blue ink signature consisting of several overlapping, fluid strokes.

Jean-Luc HEILMANN

Copie remise à Mesdames et Messieurs les Elus Vouneuillois

Information disponible sur notre site